

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article3594>

Au journal officiel du 13 novembre 2012

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: mardi 13 novembre 2012

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Vacations susceptibles d'être allouées aux rapporteurs de la commission d'agrément visée à l'article R. 111-35 du code de la construction et de l'habitation

[1]

Fonction publique

– Arrêté du 30 octobre 2012 fixant le [montant et les conditions d'attribution des vacations susceptibles d'être allouées aux rapporteurs de la commission d'agrément visée à l'article R. 111-35 du code de la construction et de l'habitation](#) NOR : ETLL1232699A

[L'intégralité du JORF n°0264 du 13 novembre 2012](#)



[1] Photo : © Kret